



Comité Départemental de l'Action Sociale

Du 28 Septembre 2023

E-mail : fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr
fo.ddfip63@gmail.com

Téléphone : 06-49-04-11-89

COMPTE-RENDU

➡ [Liminaire sur notre site local](#)

Point d'avancement de la réforme du réseau d'action sociale

La réorganisation du réseau de l'action sociale s'est traduite par la mise en place d'un niveau d'organisation et de pilotage régionalisé.

Pour la région AURA, 20 délégués (2 pour le Puy-de-Dôme) :

- 5 délégués référents pour la restauration
- 3 délégués référents pour la communication
- 3 délégués référents pour les vacances/action sociale
- 3 délégués référents pour le logement
- 1 délégué référent pour la parentalité

Certains délégués sont à la fois de proximité et référent.

Pour le 63, les 2 délégués sont : Monique SABATHIER (délégué de proximité) et Gilles MACHENAUD (délégué référent restauration)

Le prochain CDAS est programmé le 5 décembre 2023 en présence de Mme BUISSON, responsable régional.



Point budget CAL 2023

Le budget 2023 s'élève à 52 309 €.

A ce jour restent à réaliser les actions suivantes :

- Arbre de Noël
- Sortie retraités : croisière dans le Nivernais le jeudi 5 octobre (55 participants)
- Sortie enfants SENSAS le 18/11 (à ce jour, 25 participants inscrits)

Prestations d'action sociale / aide à la parentalité

Nouveautés :

Aide à la pratique sportive

avec les chèques sport : dans le 63, peu d'associations les acceptent – affiliation des chaînes (salles de sport) mais démarche complexe pour les petits clubs

CESU :

Evolution du périmètre des prestations CESU de 12 à 14 ans , pour les familles monoparentales ou grevées d'un handicap extension jusqu'à 17 ans (Revalorisation du barème ressources de 5 %)

Chèques vacances :

A partir d'octobre 2023 les retraités ne peuvent plus bénéficier des chèques vacances ! La circulaire du 25 juillet 2023 recentre le bénéfice de la prestation chèque-vacances sur les seuls agents de l'État en activité avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2023.

Augmentation de la bonification pour les actifs de moins de 30 ans jusqu'à 35 %

Aide logement étudiant

Mise en place d'une différenciation de zone 500 € ou 400 € en fonction de la ville d'études
Harmonisation du barème de ressource avec celui de l'aide à l'installation et revalorisation de 5%



Choix des sorties 2024

- Sortie famille : reconduction en mai ou juin 2024 d'un week-end au PARC ASTERIX
- Sortie retraités : Journée train touristique + repas au Pays de la Gentiane
- Sortie actifs : soirée au Cabaret Garden Palace
- Sortie enfants : journée chiens de traîneaux



Situation des attributions de berceaux à la crèche de l'ARENFIP

M TIQUET, responsable de l'ARENFIP, vient faire le point sur la crèche.

Depuis le 01/01/2022, l'association dispose d'un agrément pour 28 berceaux en rapport avec la superficie de la structure (minimum de 7m2 par enfant). Elle peut ponctuellement accueillir jusqu'à 32 enfants.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, 29 berceaux sont occupés dont 11 par des enfants dont les parents sont agents du 63 (dont 8 enfants accueillis à temps partiel).

Pour obtenir les aides de la CAF, il faut aussi 1 enfant extérieur => entre mai et août, avec le départ des contrôleurs stagiaires, la crèche accueille au moins un enfant extérieur.

M TIQUET propose de rédiger une lettre d'intention à l'attention des parents agents du 63 dans laquelle il s'engage à garder à la crèche les enfants jusqu'à ce qu'ils entrent en maternelle.

Quelques règles de priorité sont définies : famille monoparentale ; situation financière ; enfants dont les parents travaillent à temps plein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!
N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!**

Les élus au CDAS : Titulaires → Natalie DAIN – Marie-Pierre GLAINE
Suppléants → Patrick ALLAIS - Frédéric BASSO